



COMMUNE DE VEYTAUX

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous portons à votre connaissance que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au **lundi 2 décembre 2019 à 20h.00**, en la Salle du Conseil communal, Bâtiment du They 1.

ORDRE DU JOUR

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Assermentation d'un Conseiller
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2019
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communication de la Municipalité
6. Préavis de la Municipalité
 - a) relatif au maintien d'un Conseil communal, au maintien du système majoritaire à deux tours pour les élections communales, à la détermination du nombre de membres du Conseil communal et des suppléants, ainsi qu'à la détermination du nombre de Conseillers municipaux (préavis **No 19/2019**).
7. Rapports des commissions
 - a) relatif au budget 2020 de la communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis **No 13/2019**) ;
 - b) relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis **No 14/2019**) ;
 - c) relatif au budget communal 2020 (préavis **No 12/2019**) ;
 - d) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'242'000'00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la construction d'un bâtiment multi-générationnel, avec le remaniement des aménagements extérieurs sur le bien-fonds No 87, et la création de places de parc (préavis **No 15/2019**) ;
 - e) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 691'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (préavis **No 16/2019**) ;
 - f) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Veytaux avec la Commune de Montreux (préavis **No 17/2019**) ;
 - g) relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'571'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2020 à 2024 – Entretien des forêts protectrices (préavis **No 18/2019**).
8. Questions et propositions individuelles

Le Président du Conseil communal :

J. Grandchamp



Veytaux, le 22 novembre 2019

Prochaines séances du Conseil communal

- Lundi 16 mars 2020 à 20h.00
- Lundi 04 mai 2020 à 20h.00
- Lundi 15 juin 2020 à 20h.00
- Lundi 14 septembre 2020 à 20h.00
- Lundi 26 octobre 2020 à 20h.00
- Lundi 07 décembre 2020 à 20h.00